CONVENTION DE SUBVENTION

Entre,

L'Université Lumière Lyon 2, Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, représentée par sa Présidente, Madame Isabelle von BUELTZINGLOEWEN, dont le siège est au 18 quai Claude Bernard 69365 LYON cedex 07 (N° SIRET : 19691775100014 et N° APE : 9215)

Agissant tant en son nom qu'au nom et pour le compte du laboratoire LADEC UR, dont la directrice est Salomé DEBOOS.

Et

Association Française d'ethnologie et d'Anthropologie, 54 boulevard Raspail 75006 Paris, SIRET *528 826 910 00010*, Perig Pitrou, président

Il est convenu ce qui suit :

Préambule,

L'université Lumière Lyon II soutien l'organisation congrès de l'association française d'ethnologie et d'anthropologie (AFEA) *« Confiance, méfiance, défiance »* organisé du 28 au 30 octobre 2026 à Marseille (ci-après désignée « CONGRES »), par l'intermédiaire de l' unité de rechercher LADEC, dans le cadre de sa politique visant à structurer et à promouvoir toutes les actions de valorisation et de diffusion scientifiques afin de contribuer à l'excellence et au rayonnement de l'enseignement et de la recherche.

ARTICLE 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de versement de la somme due à l'association française d'ethnologie et d'anthropologie (AFEA) par l'Université LYON II dans le cadre de sa participation financière au congrès AFEA 2026, qui se tiendra du 28/10/26 au 30/10/26 à Marseille.

Le programme prévisionnel de la manifestation et un budget prévisionnel de l'usage du financement sont placés en annexe de la présente convention.

ARTICLE 2 - Conditions de prise en charge

L'Université LYON II s'engage à verser à l'AFEA une somme destinée à financer l'organisation de la manifestation.

Le montant de cette somme s'élève à : 200 euros (deux cents euros).

LYON II s'acquittera du paiement de cette somme par virement, sur présentation d'une facture émise par l'AFEA

L'AFEA déposera sur la plateforme Chorus pros, une facture libellée au nom de l'Université Lumière Lyon 2 (Siret : 196917751000014/ Code service : COMPTABILITE/ n° d'engagement = n° du bon de commande fourni par le laboratoire)

Pour plus d'information : https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/

et dont l'objet sera « Participation au congrès AFEA ».

Cette facture fera l'objet d'un paiement unique par mandat administratif dans les délais réglementaires dès que la totalité des pièces aura été fournie à l'Université Lumière Lyon 2 par le cocontractant (RIB, convention signée et facture).

Les sommes sont versées au numéro de compte suivant :

Titulaire du Compte :			
Code banque	Code guichet	Compte	Clé RIB
10278	06045	00020643805	66
Domiciliation : CCM PARIS 15 MONTPARNASSE, 2 RUE DE L ARRIVEE, 75015 PARIS			
IBAN : FR76 1027 8060 4500 0206 4380 566 Code B.I.C : CMCIFR2A TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : non assujeti à la tva			

S'agissant d'une subvention sans contrepartie directe, la participation financière de l'Université Lyon 2 n'entre pas dans le champ d'application de la TVA.

ARTICLE 3 -Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les parties contractantes et prendra fin le 31/12/26.

Avant l'échéance de la convention, l'AFEA adressera à l'Université Lumière Lyon 2 un rapport financier accompagné d'une copie des pièces comptables justificatives et validé par un agent comptable.

ARTICLE 4 – Visibilité de l'Université et du laboratoire

La visibilité de la contribution de l'Université Lumière Lyon 2 à l'organisation de cette manifestation est assurée par la mention de cette participation et l'impression du logo de l'Université et du logo du laboratoire LADEC UR sur tous les supports de communication et sur tous les documents officiels diffusés dans le cadre de ladite manifestation scientifique.

ARTICLE 5 – Modification de la convention

Aucun document postérieur, ni aucune modification de la convention quelle qu'en soit la forme ne produiront d'effet entre les Parties sans prendre la forme d'un avenant dûment daté et signé entre elles.

ARTICLE 6 - Résiliation

La présente convention peut être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, en cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des obligations prévues au titre de la convention.

En cas d'inexécution ou d'utilisation des fonds non conforme à leur objet, la participation financière devra être reversée à l'Université Lumière Lyon 2.

ARTICLE 7 – Droit applicable et litiges

La présente convention est soumise au droit français.

Tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention sera soumis à l'appréciation des juridictions administratives compétentes, après une tentative de règlement amiable.

Cette convention est établie en deux exemplaires originaux.

Fait à Lyon,

Le Président de l'AFEA
Monsieur Périg PITROU

PERIG
PITROU
Signature vérifiée
Le 28 octobre 2026

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2,
Madame Isabelle von BUELTZINGLOEWEN

Par délégation, le Directeur général des services
Fabrice MANOHA
Le 29 octobre 2026

ANNEXE 1 - Le programme prévisionnel de la manifestation

Programme détaillé des panels, keynotes, ateliers formation, films et exposition
voir https://afea.hypotheses.org/programmes-du-congres-2026

Programme général :

	Mercredi 28		**Jeudi 29**		**Vendredi 30**
		8h30	Accueil Café	8h30	Accueil Café
		9h-10h30	Ateliers panels thématiques Séance 3 & Ateliers formations (sur inscription)	9h-10h30	Ateliers panels thématiques Séance 5 & Ateliers formations (sur inscription)
9h00-10h30	Inscription et Accueil café	10h30-11h	Pause café	10h30-11h	Pause café
10h30-12h00	Ateliers panels thématiques Séance 1 & Ateliers formations (sur inscription)	11h00-12h30	Ateliers panels thématiques Séance 4 & Plateau radio : Médiatisation & anthropologie (Espace Pouyon intérieur/extérieur)	11h-12h30	Table ronde (amphi) Politiques publiques & recherche anthropologique
12h00-13h30	Déjeuner	12h30-14h	Déjeuner	12h30-14h00	Déjeuner
13h30-13h45	Discours d'ouverture	**14h-15h30**	Table ronde (amphi) : Assises de la Formation	14h00-15h30	Keynote (amphi) Liberté et expression
13h45-15h15	Keynote (amphi) La confiance comme concept	15h30-16h	Pause café	15h30-15h45	Pause café
15h15-15h45	Pause café	16h-17h30	Table ronde (amphi) : Passeurs de sciences en milieu associatif	15h45-17h15	Table ronde (amphi) Revues en anthropologie et en ethnologie : Expériences croisées
15h45-17h15	Ateliers panels thématiques Séance 2 & Film & Ateliers formations (sur inscription)	17h45-18h45	**AG de l'AFEA** **Élection du nouveau CA**	17h15-18h45	Hommage à Martin de la Soudière - Film Préfiguration d'un festival de l'anthropologie Mots de cloture
17h30-18h45	**Prix de thèse AFEA-Ministère de la culture** **Inauguration de l'exposition (Amandine)**		Sur inscription : Ballades Marseilles & Visite du Tamis	19h30	
			soirée La Friche		

ANNEXE 2 – Budget prévisionnel de la manifestation

BUDGET Prévisionnel (màj 07 01 2026)			
Titre du colloque : CONGRES AFEA 2026			
Dates : 28-30 Octobre 2026 (3 jours)		**Lieu : Université Aix-MArseille, MUCEM**	
DEPENSES	**MONTANTS PREV 2026**	**RECETTES**	**MONTANTS PREV 2026**
Transports	1 600,00	Droits d'inscription (*)	10 950,00
Hébergement	1 000,00	autofinancement AFEA	1 500,00
Restauration (traiteur, pauses)	26 700,00	AMU prêt de locaux	6 000,00
Location matériel et financement personnel	3 400,00	MUCEM	1 000,00
Location 40 salles + auditorium + patio 3 jours	6 000,00	UMR & universités (20 unités)	17 000,00
location d'une salle de fête	1 750,00	Ministère de la culture	3 000,00
Communicaiton & Fournitures	3 000,00	INSHS	4 000,00
Stands et événements publics	2 500,00	Collectivités territoriales	2 500,00
TOTAL DEPENSES	**45 950,00**	**TOTAL RECETTES**	**45 950,00**
(*) **Droits d'inscription & adhésion (montants à confirmer)**		**Nombre prévisionnel de personnes**	
plein tarif (personnes titulaires d'un poste)	60	*100*	
tarifs réduit (emplois précaires)	30	*165*	
gratuité (étudiants, minima sociaux, bénévoles)	0	*150*	
Transports & hébergement : pour membres du comité scientifique et conférencier-es invité-es			